

Point éco

Les paiements pour services environnementaux en France : état des lieux et principes de fonctionnement

Le paiement pour service environnemental (PSE) en agriculture est un dispositif contractuel entre un agriculteur et une structure de financement qui rémunère un ou plusieurs services environnementaux. L'analyse des principes de fonctionnement des PSE permet de mettre en évidence trois types de PSE en fonction du type d'acteur à l'initiative de son lancement : les PSE lancés par des acteurs publics, ceux pilotés par des entreprises privées et les PSE relevant des associations ou collectifs d'acteurs. La prise en compte de la dimension territoriale et d'une approche collective ainsi que la considération d'un bouquet de services environnementaux semblent être des éléments de réussite des dispositifs de PSE.

Contexte et enjeux et objectifs

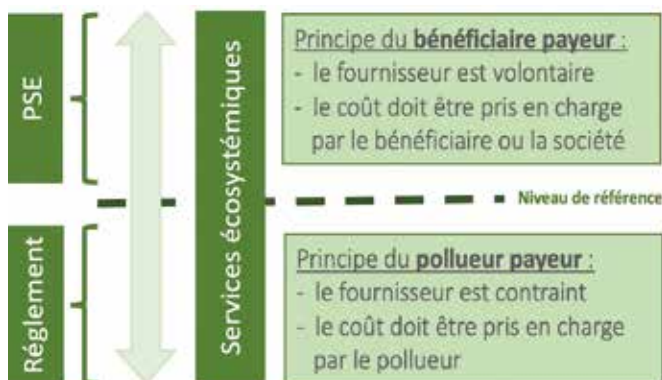
Les PSE sont une opportunité pour lutter contre le changement climatique et préserver l'environnement tout en rémunérant les agriculteurs. Même si le contexte actuel favorise l'émergence des PSE, le dispositif doit être vulgarisé tant dans ses principes de fonctionnement que dans les acteurs qui peuvent être engagés en France. C'est dans ce cadre qu'un groupe de travail a été mis en place début 2020 par Terres Univia avec comme objectif de réfléchir à la mise en place d'un PSE constituant une voie de valorisation supplémentaire des cultures oléo-protéagineuses qui présentent de nombreux atouts environnementaux. L'étude réalisée a ainsi pour objectif de faire un état des lieux sur les PSE en France ainsi qu'une présentation des grands principes de fonctionnement du dispositif.

Méthodologie

En l'absence de recensement exhaustif de toutes les initiatives de PSE en France, l'état des lieux réalisé par le groupe de travail PSE de Terres Univia a rassemblé les initiatives mentionnées dans différentes études et rapports existants sur le sujet ou connus à travers la réalisation d'une quinzaine d'entretiens auprès de représentants des familles professionnelles de la filière et de spécialistes de la question des PSE.

Résultats

Les 15 dispositifs de PSE recensés en France métropolitaine sont davantage situés dans la moitié Nord de la France. Ceci pourrait suggérer l'existence d'un effet d'entraînement dans les territoires. Parmi les dispositifs recensés, 53 % portent sur des services environnementaux multiples : amélioration de la qualité de l'eau et/ou de l'air, séquestration de carbone dans le sol, réduction d'émission de gaz à effet de serre, amélioration de la biodiversité, etc. Les autres dispositifs de PSE recensés sont axés exclusivement soit sur la séquestration de carbone dans le sol (14 %), soit sur l'amélioration de la qualité de l'eau (33 %). La majorité des dispositifs (80 %) ont été mis en place après 2017, ce qui montre l'engouement récent autour des PSE, même si le dispositif le plus ancien date du début des années 1990. Par ailleurs, sur les 15 dispositifs identifiés, 9 ont été lancés par des associations ou des collectifs d'acteurs, 5 par des entreprises privées et 2 par des acteurs publics.



Source : adapté de Duval et al, 2020

Acteurs	Association ou collectif d'acteurs	Entreprise privée	Acteur public
Dispositifs de PSE	PSE mis en place par des associations ou collectifs d'acteurs	PSE lancé par une entreprise privée	PSE gérés par des acteurs publics
Système de gouvernance	Gouvernance collective, démarche de co-construction du PSE	Règles définies par l'entreprise privée	Règles définies par l'acteur public
Système de financement	Financement mixte	Financement privé	Financement public
Système de paiement	Paiement monétaire fondé sur la méthode des consentements à payer et à recevoir	Paiement monétaire/en nature défini par l'entreprise privée	Paiement monétaire selon un cadre règlementé

Tableau 1 : Fonctionnement de dispositifs PSE et les acteurs impliqués

Les principes de fonctionnement des dispositifs de PSE diffèrent essentiellement selon les acteurs à l'origine de leursancements et sur la base de 3 critères de fonctionnement : le mode de gouvernance, le type de financement et les modalités de paiement. On constate le choix d'un mode de gouvernance collective avec une démarche de co-construction du PSE lorsque le dispositif est initié par une association ou un collectif d'acteurs. Le *Label Bas Carbone*, le dispositif de PSE plus connu du grand public, est un exemple de cette catégorie de PSE et est certifié par le Ministère de la Transition écologique. Dans le cas où le dispositif est lancé par une entreprise privée, les règles du PSE sont définies par cette dernière. Enfin, un PSE mis en place par un acteur public suit des règles soumises à un cadre règlementaire précis au niveau national, voire communautaire.

Le financement est assuré par des fonds publics pour les dispositifs gérés par des acteurs publics, des entreprises privées lorsque celles-ci sont à l'origine du PSE et des ressources mixtes (publiques et privées) si les PSE est mis en place par des associations ou collectifs d'acteurs. Enfin, les modalités de paiement du service environnemental varient selon les trois types de PSE. Dans un PSE initié par une association ou un collectif d'acteur, le paiement – souvent monétaire – est défini sur la base de la méthode des consentements à payer et à recevoir. Tandis que dans un PSE contrôlé par une entreprise privée, le paiement peut être monétaire mais aussi en nature en fonction des choix faits par cette dernière. Enfin, dans un PSE tenu par un acteur public, le paiement est monétaire et est conditionné à une obligation de résultat avec des services environnementaux supérieurs à ceux exigés par un cadre règlementaire.

En conclusion, cette étude fait ressortir la prédominance actuelle des dispositifs de PSE lancés par des associations

ou des collectifs d'acteurs, autour d'un bouquet de services environnementaux et sous une approche territoriale marquée. Sans doute, ces éléments constituent des facteurs importants de réussite de ces dispositifs.

Apports, limites et perspectives

L'étude a pu dresser un état des lieux rapide des principaux dispositifs de PSE en France en 2020 en faisant ressortir une typologie de dispositifs en fonction du type d'acteur à l'initiative de leur mise en place. Cependant, elle n'a pas permis de connaître en détail – à juste titre – les « boîtes noires » de ces dispositifs, à savoir les montants des paiements, les indicateurs utilisés et, plus globalement, les termes des contrats établis entre les agriculteurs et les financeurs de ces dispositifs. De plus, aucun dispositif PSE n'est encore déployé sur les cultures oléoprotéagineuses. Quelques pistes de réflexion ont résulté de ce travail : réalisation d'un recensement des indicateurs de biodiversité existants pour servir dans les dispositifs de PSE autour de la biodiversité, l'étude de la mise en œuvre de projets pilotes de PSE sur les cultures oléoprotéagineuses.

Livrables

- Terres Univia, 2021 : Les paiements pour services environnementaux (PSE) en France
- Diaporama de présentation du rapport (décembre 2021)
- Plaquette Terres Univia, 2020 : Les paiements pour services environnementaux : quels atouts des oléagineux et légumineuses

Contacts

Abdoulaye Traoré

Chargé de mission agroéconomie
a.traore@terresunivia.fr

Tiana Smadja

Chargée d'études économiques, Terres Univia
t.smadja@terresunivia.fr

À propos : « Point éco » est une publication régulière diffusée par Terres Univia, l'Interprofession des huiles et protéines végétales. Elle présente les résultats des études économiques commanditées par la Commission Structuration de filières, d'analyses économiques et de marchés pour le développement de la filière oléagineuse et des plantes riches en protéines. Ces études sont financées par les Cotisations Volontaires Obligatoires (CVO) destinées à financer le programme d'actions interprofessionnelles réalisées dans le cadre des activités de Terres Univia, de l'institut technique Terres Inovia et du Fonds d'Action Stratégique des Oléo-protéagineux (FASO) confié à Sofiprotéol en gestion.

Étude économique financée sur fonds CVO
(financement Terres Univia)

